

Bonneuil-en-France, le 23 décembre 2024



Mme Le Maire
Mairie
95720 LE MESNIL AUBRY

Affaire suivie par
Aline Girard - Chargée d'animation du SAGE
Tél. : 01.30.11.16.80
aline.girard@sage-cevm.fr

Objet : Analyse de la compatibilité du projet de révision allégée du PLU du Mesnil-Aubry avec le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
N/REF : D_2024_12_3784

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 25 novembre 2024, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur le projet de révision allégée du PLU de la commune du Mesnil-Aubry et nous vous en remercions.

En effet, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer le 28 janvier 2020, les documents d'urbanisme du territoire du SAGE doivent désormais être en compatibilité avec les objectifs et orientations définis par celui-ci. Les documents d'urbanisme doivent ainsi reprendre à leur compte les objectifs du SAGE et les décliner dans les différentes pièces les composant (état des lieux, PADD, OAP, zonage, règlement).

Le projet de révision allégée porte uniquement sur une modification du zonage de la zone agricole au droit de l'exploitation actuelle et future de Val'Pôle de Véolia, passant de la zone Ab à la zone Aa.

Cette modification de zonage n'appelle pas d'observation de notre part.

Toutefois, une enveloppe de moyenne probabilité de présence de zone humide est située au droit des parcelles concernées par la présente révision allégée. Or, le SAGE demande que tout projet situé au sein des enveloppes de probabilité de présence identifiées par le SAGE, vérifie le caractère humide des sols en amont de tout aménagement et prenne les dispositions qui s'imposent en cas d'identification de zones humides. Il convient donc de faire figurer ces enveloppes, dont vous trouverez la carte jointe à ce courrier, sur le plan de zonage et de modifier le règlement concerné pour imposer la vérification du caractère humide des sols en amont de tout projet.

De plus, un axe de ruissellement est présent au droit du secteur faisant l'objet de la présente révision allégée. La note présentant le projet de révision fait mention de cet axe. Nous informons le pétitionnaire que l'étude des aléas ruissellement réalisée par la DDT95 identifie précisément les secteurs soumis à cet aléa (cf. carte jointe).

Enfin, le secteur soumis à la présente révision allégée est inclus dans l'aire d'alimentation du captage d'Ezanville avec une vulnérabilité intrinsèque évoluant de moyenne à forte (cf. carte jointe). Il convient donc d'actualiser l'état initial de l'environnement avec ces données.

Ces éléments nous conduisent à émettre sur le projet de révision allégée du PLU du Mesnil-Aubry, un **avis favorable sous réserve** de prendre en compte les enveloppes de probabilité de présence de zone humide.

La cellule d'animation du SAGE se tient à votre disposition pour toute précision sur le contenu de ce courrier.

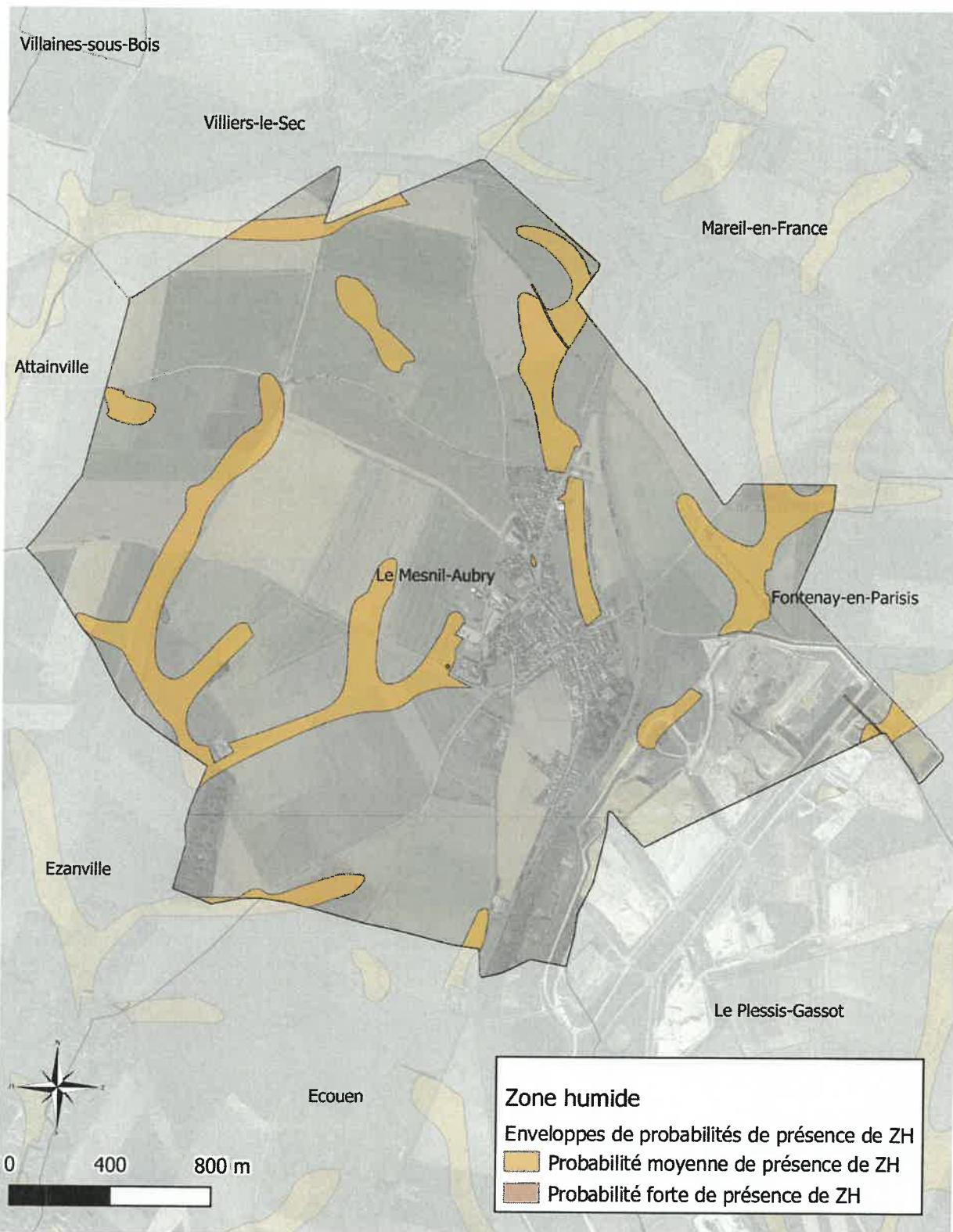
En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ces observations et à leur intégration dans votre PLU, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

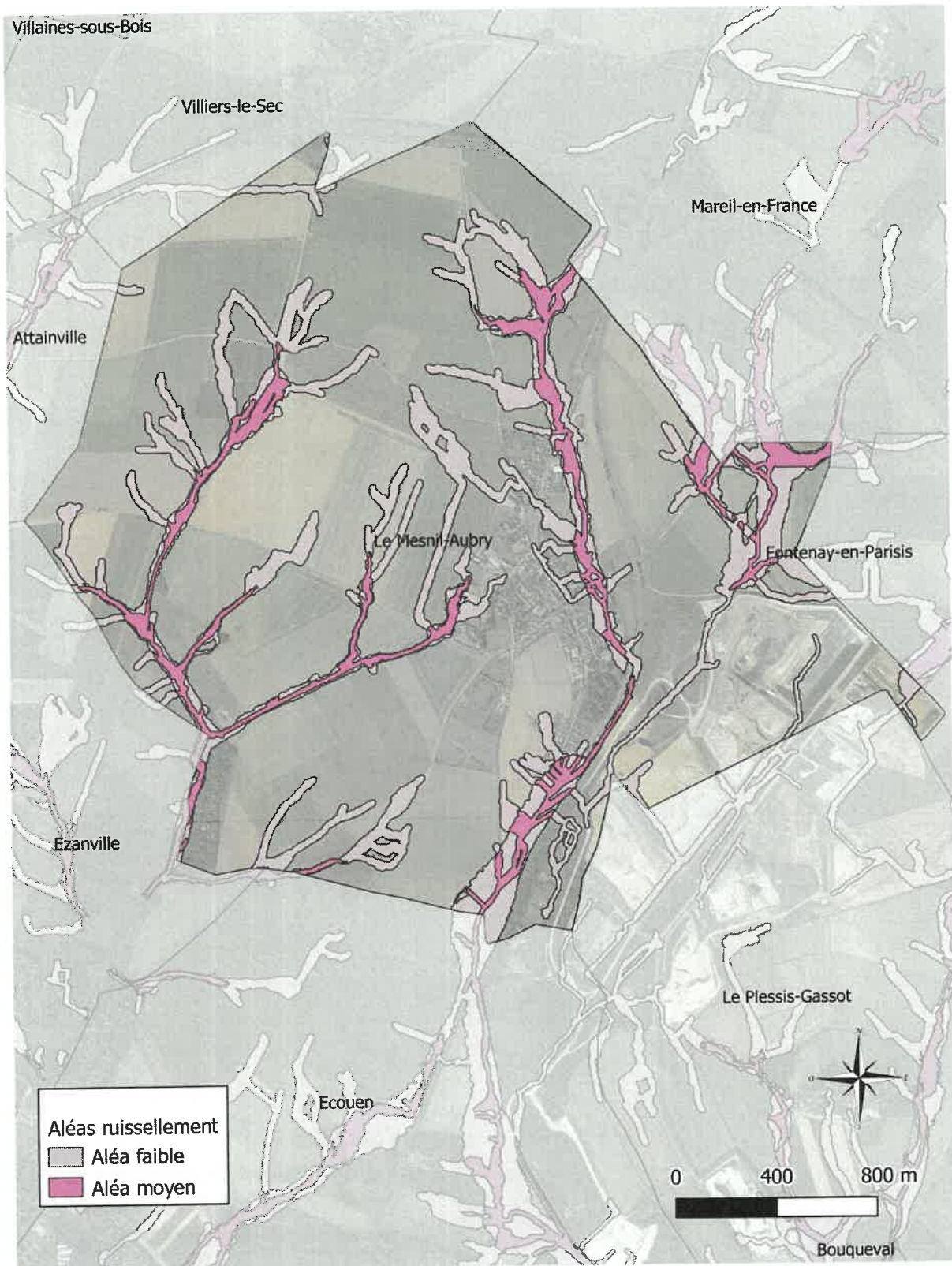
Signé électroniquement le 30/01/2025

Benoit JIMENEZ
Président de la CLE
Croult-Enghein-Vieille Mer



Carte des enveloppes de probabilité de présence de zone humide





Vulnérabilité intrinsèque de l'aire d'alimentation du captage d'Ezanville

